

## **RESOLUTION – PARTIE V**

### **La territorialité syndicale et l'organisation de la fédération tournée vers les syndicats**

Les syndicats de la FNME CGT expriment un grand nombre de besoins à l'encontre de la fédération.

La fédération doit être le lieu qui donne de la cohérence, du liant et qui permet d'envoyer un message clair au salariat. Elle est le lieu de la création des convergences et des solidarités entre nos organisations.

La fédération doit être le lieu où se dessinent nos priorités communes.

Pour cela, chaque structure syndicale doit connaître les syndiqué-e-s de son périmètre et son rôle dans nos organisations doit être clairement défini. Le lien entre élu-e-s, mandaté-e-s et instances syndicales doit se renforcer.

#### **Ecoute des syndicats**

Le congrès décide de limiter les lieux de décisions afin de simplifier l'organisation. La fédération doit être plus à l'écoute des syndicats, répondre à chaque interpellation, les membres de la direction fédérale doivent accentuer leur présence sur le terrain.

#### **La communication**

La fédération doit mettre en œuvre une communication permettant aux syndicats de disposer de moyens pour produire leurs propres matériels mais aussi pouvant être directement distribuée aux salarié-e-s.

#### **Le fondement de nos organisations, la proximité et le choix de la territorialité**

Plusieurs critères peuvent interroger notre relation à la territorialité : la proximité avec les salarié-e-s et retraité-e-s, les liens avec l'interprofessionnel, l'activité métier et d'entreprise, les syndicats du champ fédéral, les garanties collectives différentes (statuts nationaux IEG et mineur, conventions collectives, régimes de sécurité sociale, activités sociales, etc.), ou encore les collectivités territoriales et administratives.

Dans son 50<sup>ème</sup> congrès, au delà des possibilités d'organisations des syndicats, la CGT écrivait : *"Répondre aux enjeux professionnels, travailler les convergences revendicatives entre salarié-e-s d'une même branche ou filière sont déterminants en terme de syndicalisation et d'élévation du rapport de force. Il s'agit donc de poursuivre la mise en œuvre de la résolution du 49ème congrès portant sur les fédérations en élargissant les espaces de travail revendicatifs communs au sein d'un même champ professionnel"*.

Le congrès décide que les syndicats doivent s'interroger sur leurs organisations et des éventuels scénarios d'évolutions de la territorialité pour la renforcer, sans qu'un modèle unique ne s'impose.

La prochaine mandature devra organiser le débat au plus proche des syndicats et des syndiqués. Le congrès renvoie à la validation d'évolutions potentielles de nos organisations lors d'un conseil général ou du congrès suivant au maximum.

L'objectif principal est de simplifier nos organisations et de gagner en efficacité pour être plus présente en proximité, avec tous les salarié-e-s et retraité-e-s, pour la création revendicative, l'organisation de la lutte, l'organisation de la vie démocratique et syndicale ainsi que l'adhésion à la CGT.

Quelle que soit la structuration retenue d'un syndicat, il nous faut respecter les règles de vie de la CGT sur l'affiliation des syndiqué-e-s en lien avec leur statut ou leurs garanties collectives. Bien entendu, la place des retraité-e-s devra être intégrée dans les débats.

Cette phase de débat doit être précédée d'un bilan collectif sur nos décisions prises 14 ans auparavant. Le congrès décide qu'un conseil général en début 2018 devra traiter le bilan de la territorialité décidé précédemment.

#### **Bien nous fédérer une responsabilité partagée**

Le congrès décide que la fédération doit être tournée en permanence vers les syndicats afin de réaliser les trois enjeux majeurs : Construire le revendicatif commun avec les salariés, renforcer la vie syndicale des syndicats et déployer notre syndicalisme là où nous ne sommes pas présents. La coordination régionale doit être le lien permanent et facilitateur entre les syndicats et la fédération.

**Fédérer les revendications communes**

Le congrès décide que la fédération doit s'organiser pour permettre la mobilisation des salarié-e-s dans la lutte afin qu'ils obtiennent satisfaction à leurs revendications. Il s'agit aussi de créer les conditions de l'élévation du rapport de force.

Cette décision implique une proximité effective entre les syndicats et la fédération.

**Coordonner la mobilisation et les luttes**

Le congrès décide d'amplifier la coordination des luttes à la maille fédérale afin de permettre une dynamique et l'accroissement des luttes.